

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

1. **Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et l'association ODEA AMCALA relatif au montant de la participation de l'association aux frais de fluides et d'énergie dans le cadre de la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Bel Air pour la réalisation de ses activités.**

Le montant mensuel de cette participation pour l'année 2023 s'élève à 115,17 €.

2. **Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et l'ADRA relatif au montant de la participation de l'association aux frais de fluides et d'énergie dans le cadre de la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Bel Air pour la réalisation de ses activités.**

Le montant mensuel de cette participation pour l'année 2023 s'élève à 28 €.

APPROUVÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,



Leïla NAÏDJI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 24 mars 2023 pour la séance du 30 mars 2023 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Jossieran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

1. **Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et l'association ODEA AMCALA relatif au montant de la participation de l'association aux frais de fluides et d'énergie dans le cadre de la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Bel Air pour la réalisation de ses activités.**

Le montant mensuel de cette participation pour l'année 2023 s'élève à 115,17 €.

2. **Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et l'ADRA relatif au montant de la participation de l'association aux frais de fluides et d'énergie dans le cadre de la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Bel Air pour la réalisation de ses activités.**

Le montant mensuel de cette participation pour l'année 2023 s'élève à 28 €.

APPROUVÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230330-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Leïla NAÏDJI

